



La disparition des tickets de caisse et les droits des consommateurs

Fiche pratique publié le 27/07/2023, vu 449 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

La disparition des tickets de caisse et les droits des consommateurs selon le code de la consommation

Code de la consommation, dila, légifrance :

Article L211-2

Version en vigueur depuis le 01 octobre 2021

Modifié par Ordonnance n°2021-1247 du 29 septembre 2021 - art. 6

[...]

II.-Pour certaines catégories de biens fixées par décret, le document de facturation remis au consommateur mentionne l'existence et la durée de la garantie légale de conformité.

NOTA :

Conformément à l'article 21 de l'ordonnance n° 2021-1247 du 29 septembre 2021, ces dispositions s'appliquent aux contrats conclus à compter du 1er janvier 2022.

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000044142459

Article D211-6

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2022

Création Décret n°2022-946 du 29 juin 2022 - art. 2

Les dispositions du II de l'article L. 211-2 s'appliquent aux catégories de biens suivantes :

- les appareils électroménagers ;
 - les équipements informatiques ;
 - les produits électroniques grand public ;
- [...]

Source à jour :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000045981061/2022-07-01

DE PLUS :

<https://www.legavox.fr/blog/redada/impression-automatique-ticket-caisse-partir-34417.htm>

<https://www.60millions-mag.com/2022/11/16/le-ticket-de-caisse-va-disparaitre-pas-vos-droits-20773>

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16120>

<https://www.economie.gouv.fr/ticket-caisse-obligation-professionnels-reglementation-consommateurs>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/ticket-caisse-professionnels-obligations>